



mon conjoint a fais un test de paternité

Par **kelial**, le **18/06/2011** à **13:54**

voila cela fais plus de 3ans ou je suis avec mon petit amis,j'avou avoir embrasser d'autre homme sans aller plus loin en septembre 2009 j'ai accoucher de notre petit fille.suite a de volente dispute il a decider de faire un test de paternité je lui ai di oui car je n'avais rien a me reprocher il a donc été sur un site qui lui on envoyer des echantillons et la fais en cachette derriere mon dos et les resultat on dit que se n'etait pas la sienne.que faire lui veut en refaire un autre dans un autre laboratoire met ai ca vraiment fiable d'envoyer sa sous enveloppe a des mellier de km.a t'il été bien fais car je suis sur a 100 pour 100 de sa paternité auprès de notre enfants.si quelquun peu m'aider nous somme toujours ensemble il s'occupe toujours de la petite met nous ne parlons pas de se test qui ai sujet de dispute que faire?je ne veut pas que dans 2 ans tout sa ressurgisse alors qu'il ai le pere de cet enfant

Par **Domil**, le **18/06/2011** à **14:19**

Votre concubin (et non votre conjoint) a donc commis un délit passible d'un an de prison et de 15 000 euros d'amende. Si vous avez la preuve (le document renvoyé), vous pouvez porter plainte. Si vous acceptez d'en refaire un autre, vous devenez vous-même passible d'un an de prison et de 15 000 euros d'amende.

Les tests faits dans l'illégalité via internet n'ont AUCUNE fiabilité (des tests ont été fait en envoyant des échantillons sans ADN, et ils ont quand même donné un résultat) et aucune valeur. Votre problème est donc uniquement un problème de couple

S'il veut à ce point se débarrasser de cet enfant, il n'a qu'à partir et faire une action en contestation de filiation (avec avocat devant le TGI), mettez-lui le marché en main.